



« S'ORIENTER, SE REORIENTER »

Volet 2 : l'orientation et l'accompagnement des parcours professionnels des adultes

MARS 2022

—
SYNTHÈSE
—

Contexte

Malgré des évolutions notables, le système emploi-formation donne toujours une impression de complexité, d'empilement des compétences lié à la multiplicité des acteurs qu'ils soient décideurs, financeurs, organismes prestataires ou bénéficiaires, de nature publique ou privée, sans oublier l'Éducation Nationale...

Sur la question de l'anticipation des mutations, de l'émergence de nouveaux métiers, ou des problèmes d'attractivité des métiers actuels, les approches sont très hétérogènes selon les secteurs, selon les territoires et selon les acteurs.

Enjeux

Pour les actifs, la question de l'orientation est vécue comme une tension entre le désir d'épanouissement de chaque individu, les appétences et le libre arbitre de chacun et la prise en

compte des réalités économiques, des métiers porteurs et des possibilités de financement offertes dans les choix d'orientation et les parcours de formation.

L'accès à l'information sur les dispositifs d'accompagnement, de formation, de reconversion, et de financement possible constitue un enjeu essentiel, en particulier pour les salariés les moins formés qui les sollicitent moins.

Certaines entreprises, quant à elles, peinent à recruter pour des besoins immédiats. Accaparées par la gestion quotidienne, elles éprouvent des difficultés à anticiper ces besoins par une stratégie de formation interne et à projeter leurs besoins en compétences sur le long terme.

La crise sanitaire a impacté très diversement les filières d'activités et les métiers : certains secteurs sont par exemple confrontés à des enjeux importants en matière d'accompagnement des reconversions professionnelles.

Objectif

Le CESER s'est fixé pour objectif d'identifier les axes de progrès permettant d'améliorer les pratiques existantes : il s'agit de passer d'une approche basée sur les dispositifs et les acteurs à une approche centrée sur la personne et son parcours.

Questions

En tenant compte du contexte de la réforme de 2018 et de la crise COVID, comment la Région peut-elle faciliter un accès à l'information, à l'orientation et aux dispositifs d'accompagnement et de reconversion pour les adultes ?

Comment renforcer son rôle de coordination pour mieux répondre aux attentes des publics, des entreprises et des territoires ?



Les préconisations du CESER

LES ENJEUX RÉGIONAUX

DISPOSITIFS

Améliorer le recours aux dispositifs d'accompagnement pour les publics adultes, en particulier les moins qualifiés.

Donner davantage de visibilité sur les stratégies et les actions d'accompagnement des parcours décidées et financées par la Région, l'État, et l'Europe. On observe beaucoup de dispositifs, beaucoup d'acteurs, des moyens disponibles importants mais qui doivent être davantage mobilisés par une action coordonnée des acteurs régionaux.

PARCOURS

Soutenir les parcours, lever les freins et répondre aux attentes des adultes en matière d'accompagnement en lien avec les transformations de l'emploi et des organisations.

Assurer l'équité, l'égalité, la facilité d'accès aux dispositifs d'orientation, d'accompagnement et de reconversion, quel que soit le statut de la personne.

TERRITOIRE

Prendre en compte les spécificités territoriales, s'appuyer sur une analyse fine des besoins et être à la hauteur des enjeux et des mutations en cours et à venir.

Mieux répondre aux attentes des publics au niveau territorial, améliorer la performance des actions locales, et renforcer l'articulation des dispositifs.

ACCOMPAGNEMENT

Renforcer et adapter l'accompagnement aux besoins des publics adultes.

Individualiser les parcours pour les publics adultes, notamment pour la reconversion vers les métiers en tension ou émergents.

ÉVALUATION

Améliorer l'efficacité globale du système et évaluer les politiques régionales.

Mettre en place des indicateurs de résultat au regard de l'investissement financier réalisé et des moyens disponibles.

ATTRACTIVITE

Développer les actions d'orientation à destination des adultes, travailler sur les difficultés d'attractivité et de recrutement rencontrées par les entreprises et mises en exergue par la crise.
Favoriser une concertation de branche sur les enjeux de reconnaissance des métiers en tension, les rémunérations, les carrières, les métiers émergents...

Porter une attention particulière aux secteurs relevant de la compétence régionale (sanitaire et social, services à la personne...).



► **Préconisation 1**

Garantir un accès égal et équitable à l'offre de services pour les adultes sur l'ensemble du territoire régional

- S'assurer que l'ensemble des personnes peuvent accéder aux services disponibles, en particulier les personnes les moins qualifiées ; proposer une solution d'accompagnement équivalente au Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) aux agents des trois branches de la fonction publique...



► **Préconisation 2**

Identifier et prendre en compte les spécificités, les attentes, et les besoins du public « adultes » dans l'information, l'orientation et l'accompagnement

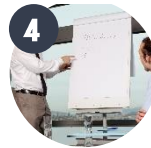
- Adapter l'information, la communication aux adultes, en emploi ou en recherche d'emploi ; adapter l'accompagnement aux besoins et attentes de ces personnes, en renforçant la professionnalisation, l'efficacité des opérateurs du CEP...



► **Préconisation 3**

Anticiper et améliorer la concertation sur l'orientation, l'accompagnement et la formation des adultes en lien avec les besoins des territoires

- Mieux articuler les acteurs et les dispositifs d'orientation, d'accompagnement et de formation ; mettre en place une concertation quadripartite (État, Région, organisations professionnelles et syndicales) au sein des Comités Région Pour l'Emploi (CRPE)...



► **Préconisation 4**

Disposer d'indicateurs de suivi des parcours, d'un tableau de bord permettant d'identifier les publics bénéficiaires

- Mesurer les freins et les causes de non-recours aux dispositifs ; identifier les besoins nouveaux, les pratiques et outils innovants ; confier à ViaCompétences une mission d'élaboration et de suivi de tableaux de bord...



► **Préconisation 5**

Renforcer l'appétence des publics adultes pour les dispositifs d'orientation et d'accompagnement, sensibiliser davantage les publics qui en ont le plus besoin, en particulier au sein de l'entreprise

- Promouvoir le CEP auprès des personnes peu qualifiées ; développer les démarches « aller vers » ; faire connaître et valoriser le CEP auprès des employeurs...



► **Préconisation 6**

Élargir l'accès aux programmes européens (FSE) destinés à l'orientation et l'accompagnement des parcours professionnels des adultes

- Sensibiliser en particulier les petites structures aux possibilités de financements européens et les accompagner dans leurs démarches ; s'assurer d'une bonne articulation des fonds gérés par l'État et la Région...



Cette contribution du CESER Auvergne-Rhône-Alpes constitue l'aboutissement d'une réflexion sur l'orientation tout au long de la vie initiée en 2018. Le CESER s'est fixé pour objectif d'identifier des axes de progrès permettant d'améliorer les pratiques d'orientation et d'accompagnement, et de favoriser en particulier une approche basée sur la personne et son parcours.

Ce travail a été fortement impacté par la crise sanitaire démarrée en mars 2020, avec des conséquences sur les parcours professionnels qui restent encore difficiles à évaluer.

Cette période a également été marquée par la mise en œuvre d'une réforme d'envergure du système français de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation, dont les premiers bilans et évaluations commencent à peine à être réalisés.

Dans ce contexte et pour répondre à de nouvelles attentes, aux enjeux économiques et aux conséquences de la crise sanitaire, de nouvelles réformes sont d'ores et déjà envisagées : elles impacteront à la fois l'orientation initiale des plus jeunes et les parcours professionnels des adultes.

50 ans après la loi Delors de 1971 qui pose les bases et grands principes du système français de la formation professionnelle, **il semble plus que jamais nécessaire de donner la possibilité à chaque personne, quel que soit son âge, son statut social, ou son territoire d'origine, la capacité et les moyens de réaliser son parcours professionnel.**

C'est à cette condition que l'orientation et la réorientation à tous les âges de la vie pourront être vécues comme un processus continu d'affirmation de ses choix.

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29